

| | | |
|--|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| FLORO TP - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - AVENUE DES CLAIRIERES ARRETE N° 2024/228 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 6 septembre 2024 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales avenue des Clairières à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 30 septembre 2024 et pour une durée de 3 semaines, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales avenue des Clairières, à l'angle de l'allée des Chênes et de la rue des Prés à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, la rue sera barrée à la circulation sauf aux riverains, véhicules de services et secours.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société FLORO TP ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 10 septembre 2024

Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.

